

Image not found or type unknown



## Droits des beaux parents urgent

Par **LINETTE**, le **23/09/2008 à 15:58**

bonjour je ne mentend pas avec mes beau parents si je lai interdit de voir mes enfants quel sont leurs droits ....linette

Par **JamesEraser**, le **23/09/2008 à 20:36**

article 371-4 du code civil : rn« **l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants** ». rnExit les conflits parents / grands-parents.rnLes grands parents peuvent faire valoir ces droits :rnDroit de visiternDroit d'hébergementrnDroit de correspondancernDroit de participer à l'éducation de l'enfant (sans empiéter l'action des parents)rnExperatooment